

CONDITIONS GENERALES DE VENTE

La vente est une vente aux enchères publiques sous Ministère d'un officier public et ministériel ; Maître Ludovic BONNEVIALLE, Huissier de Justice en la résidence d'Angers (49), sis 41, rue de Belgique, assisté de la SCP COEURJOLY-BEDON-CADIERE, Huissiers de Justice associés en la résidence des Ponts-de-Cé (49), sis 90 B, route du Hutreau.

A la demande de : ANGERS LOIRE METROPOLE, établissement public communauté urbaine ayant son siège social 83, rue du Mail à Angers (49100), inscrit au répertoire SIREN sous le n°244 900 015, représenté par un des Vice-Président.

I- Les enchères

La vente aura lieu le 20.05.2017 à 10h00 dans le département du Maine et Loire (49).

L'adresse précise est tenue secrète et sera dévoilée 24heures avant, sur inscription préalable s'effectuant auprès de la SCP CŒURJOLY-BEDON-CADIERE. ☎ : 02.41.44.65.75

L'inscription peut être faite jusqu'au 18.05.2017 à 17h00.

Les enchères peuvent être portées :

- sur place, sur le lieu de la vente
- par ordre d'achat jusqu'au 17.05.2017 à 00h00 sur le site www.huissier-49.com ou autre.

L'adjudication sera faite au plus offrant et au dernier enchérisseur, aucun droit de rétractation ne sera possible, conformément à l'article L121-21-8 du code de la consommation.

Toute personne physique ou morale déclarée adjudicataire d'un bien dans le cadre d'une vente aux enchères publiques est responsable de son bien dès le prononcé de l'adjudication.

En cas de contestation au moment des adjudications, c'est-à-dire, s'il est établi que deux ou plusieurs enchérisseurs ont simultanément porté une enchère équivalente soit à haute voix ou par mandat et réclament en même temps cet objet, après le prononcé du mot « adjudgé », ledit objet sera immédiatement remis en vente au prix proposé par les enchérisseurs et tout le public présent sera admis à enchérir de nouveau.

La vente est conduite en EUROS et les enchères qui sont formées sont annoncées par l'officier vendeur hors frais et hors taxe.

- **Moyens de paiement**
 - Par carte bancaire
 - Par chèque *sous toutes réserves et sur présentation de toutes garanties requises.*
 - Par espèces jusqu'à 1000€ frais et taxes compris

- Par virement selon RIB communiqué le jour de la vente

Les frais et honoraires supportés par l'acquéreur sont les suivants :

- 14.40% TTC.

II- Le transport et l'enlèvement des objets

L'enlèvement des biens ne pourra intervenir qu'après encaissement certain et définitif du montant de l'adjudication, frais compris, TVA comprise, par l'officier vendeur.

L'enlèvement et le transport des marchandises se feront aux frais de l'adjudicataire.

Le retrait des marchandises peut se faire le jour même pour celles qui peuvent être enlevées sans dépose (sous réserve du moyen de paiement).

Les objets pourront être retirés le 31.05.2017. Pour l'enlèvement des biens, un rendez-vous devra être fixé entre l'adjudicataire et l'officier vendeur.

III- Les biens

Les biens sont vendus dans l'état où ils se trouvent au moment de la vente, sans aucune garantie. Hors biens identifiés préalablement à la vente (conteneurs chaudière et panoplie hydraulique disponibles à compter du 01.09.2017 et à retirer dans le mois). Les biens adjugés qui n'auront pas été retirés dans le délai d'UN MOIS à compter du 20.05.2017, seront remis en vente, sans aucun remboursement.

IV- La sécurité

Par dérogation exceptionnelle, le port des équipements de protection individuelle n'est pas obligatoire sur l'ensemble du site concerné par la vente.

V- Assurance

Le lieu de la vente bénéficie de toutes les autorisations requises en matière d'assurance.

Le fait d'enchérir implique l'entière adhésion aux présentes conditions générales de vente.